

► **Ne laisser personne de côté:  
mettre en place une protection inclusive  
des travailleurs dans un monde  
du travail en mutation**

Rapport établi en vue de la discussion récurrente  
sur la protection des travailleurs à la CIT 2023

## Discussion récurrente sur la protection des travailleurs – Contexte

- Deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (protection des travailleurs), dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale (2008). Première discussion récurrente en juin 2015.
- Comme indiqué dans la Déclaration sur la justice sociale de 2008, la protection des travailleurs et la sécurité sociale constituent les deux volets de la protection sociale, et sont complémentaires.
- La protection des travailleurs renvoie à un ensemble de lois, politiques et institutions qui déterminent les conditions de travail. L'amélioration des conditions de travail est essentielle pour la réalisation du travail décent et de la justice sociale, la réduction des inégalités, la prospérité des pays et une paix universelle et durable.
- La protection des travailleurs est cruciale pour la réalisation des ODD (en particulier les ODD 5, 8 et 10).
- Cette discussion récurrente a pour objet d'examiner les avancées et les défis qui se sont fait jour depuis 2015 concernant les aspects essentiels de la protection des travailleurs; d'étudier les tendances et les innovations en matière de politiques ainsi que les défis restant à relever et les réponses de l'OIT; et de définir les priorités d'action future de l'Organisation.

# Qu'est-ce que la protection des travailleurs?

- ▶ Nouvelles modalités de travail, y compris celles reposant sur les technologies et celles gagnant en importance
  - ▶ Travail via des plateformes
  - ▶ Télétravail
  - ▶ Travail temporaire



- ▶ Travailleurs risquant d'être totalement ou partiellement privés de protection
- ▶ Travailleurs confrontés à la discrimination et à la discrimination intersectionnelle fondée sur différentes caractéristiques
- ▶ Travailleurs informels (travailleurs domestiques, travailleurs à domicile, etc.)
- ▶ Travailleurs migrants et réfugiés
- ▶ Travailleurs du soin
- ▶ Populations autochtones

**Liberté syndicale et négociation collective**

## Principales tendances à l'œuvre depuis 2015 – Des progrès inégaux, des défis qui perdurent

- L'emploi salarié a progressé dans toutes les régions et représente 53% de l'emploi mondial total; le travail temporaire et les modalités de travail reposant sur les technologies comme le travail via des plateformes numériques et le télétravail se sont développés plus rapidement.
- La part de femmes par rapport au nombre total de travailleurs au niveau mondial est restée plutôt constante.
- Un salaire minimum existe dans 90% des pays, mais son application reste problématique et les écarts de rémunération entre hommes et femmes ainsi que le découplage des salaires et de la productivité persistent.
- 35% des travailleurs dans le monde travaillent plus de 48h par semaine, 44% travaillent à temps partiel dans les pays en développement.
- Des efforts sont déployés pour étendre la protection aux travailleurs appartenant à des groupes qui en sont dépourvus et aux travailleurs indépendants, en particulier ceux en situation de dépendance économique.

## Principales tendances à l'œuvre depuis 2015 – Des progrès inégaux, des défis qui perdurent

- Durée du congé de maternité étendue dans certaines régions et tendances nouvelles favorables au congé parental.
- L'emploi informel est resté constant chez les travailleurs salariés, mais a progressé chez les travailleurs indépendants.
- Les conditions de travail et l'accès à l'emploi des migrants et des réfugiés ainsi que des travailleurs en situation de handicap reste source de préoccupation.
- Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la SST, mais ils varient selon les pays, et certains groupes sont plus exposés que d'autres à la violence et au harcèlement au travail.
- La négociation collective ne couvre que 35,2% des salariés dans 98 pays, avec des différences marquées selon les pays.

## La voie à suivre: la protection des travailleurs doit être

### Inclusive

- Couverture des travailleurs risquant d'être totalement ou partiellement privés de protection à cause de la discrimination ou de l'informalité.
- Protection adéquate de tous les travailleurs, indépendamment des modalités de travail et du statut contractuel (par exemple, emploi temporaire); extension de la protection des travailleurs aux indépendants.

### Adéquate

- Garantie d'un niveau de protection correspondant aux besoins des travailleurs et des employeurs en matière de salaires (notamment salaire minimum et, plus globalement, politiques salariales) et de temps de travail (par exemple lien entre durée du travail et productivité, réglementation des heures supplémentaires, modalités de travail flexibles dont formes hybrides de télétravail).

### Effective

- Conformité et mise en application de la législation applicable.
- Correction des lacunes de la législation.

## La voie à suivre: principes et conditions d'une protection des travailleurs inclusive, adéquate et effective

- Favoriser le dialogue social tripartite et bipartite, y compris la négociation collective, en tant que mécanisme indispensable pour promouvoir la protection des travailleurs.
- Promouvoir la ratification des conventions relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail, en particulier en ce qui concerne la SST.
- S'attaquer aux enjeux relatifs à l'avenir du travail – tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre la numérisation pour la protection des travailleurs et réduire au minimum les difficultés qu'elle pose à cet égard.
- Promouvoir l'égalité de genre – s'attaquer à la sous-estimation du travail de soin et investir dans l'économie du soin.
- Financer la protection des travailleurs et encourager les investissements dans ce domaine.
- Veiller à la création de synergies avec les autres objectifs stratégiques de l'OIT – établir des liens entre création d'emplois productifs et protection des travailleurs, renforcer les liens entre protection sociale et protection des travailleurs.
- Adopter une approche sur mesure – adaptée à la situation des pays, à leurs besoins et à leurs priorités.
- Adopter une approche intégrée de la protection des travailleurs – prendre en compte l'interdépendance de ses différentes composantes.

## La voie à suivre: action de l'OIT

- ▶ Étendre le champ des **services consultatifs techniques** et la mobilisation des ressources à l'appui des pays.
- ▶ Mener des travaux de recherche et des activités de renforcement des **capacités** sur des sujets d'actualité qui reflètent les besoins et les réalités des mandants.
- ▶ Évaluer les **incidences des politiques et des institutions** sur la vie des travailleurs, recenser les lacunes dans les normes et les politiques.
- ▶ Accroître l'impact des activités de l'OIT en collaborant avec d'autres organisations du **système multilatéral pour accélérer la réalisation des ODD**, notamment dans le contexte de la Coalition mondiale pour la justice sociale.